



MON GUIDE DU PERMIS DE CONDUIRE

CATÉGORIES
B + CODE 96 ET B + E

Édition 11/2019



JE SOUHAITE ATTELER UNE REMORQUE À MON VÉHICULE DE LA CATÉGORIE B

Identifiez tout d'abord la catégorie du permis de conduire requise en fonction des caractéristiques des véhicules couplés.

M.M.A. VÉHICULE TRACTEUR	M.M.A. REMORQUE	M.M.A. ENSEMBLE	CATÉGORIE REQUISE
			
Catégorie B ≤ 3.500 kg	≤ 750 kg	≤ 4.250 kg	B
	> 750 kg	≤ 3.500 kg	B
	> 750 kg	> 3.500 kg ET ≤ 4.250 kg	B + code 96
	M.M.A. REMORQUE OU SEMI-REMORQUE		
	> 750 kg ET ≤ 3.500 kg	≤ 7.000 kg	B + E
	> 3.500 kg	≤ 12.000 kg	C1 + E (*) ou B + E délivré avant le 01/05/2013

M.M.A. = Masse Maximale Autorisée

LA CATÉGORIE B + CODE 96 OU LA CATÉGORIE B + E ?

Vous êtes dispensé de l'examen théorique. Vous devez cependant réussir un examen pratique.

- Cette brochure décrit les étapes de votre apprentissage pratique pour obtenir le permis de conduire requis. Elle contient également des informations importantes relatives aux épreuves de votre examen pratique.



AVERTISSEMENT

Lisez attentivement les pages suivantes. Un changement de réglementation peut cependant modifier les informations reprises dans cette brochure.

Consultez notre site web www.autosecurite.be pour connaître les mises à jour et **NOS TARIFS**.



CONSEILS

Une bonne préparation, alliée à vos connaissances et à votre expérience, vous permettra d'aborder votre examen avec la confiance nécessaire à la réussite. Consultez notre site web www.autosecurite.be pour connaître nos **conseils et astuces**. **Bonne route.**

(*) Consultez la brochure explicative de la catégorie C (C₁) + E.

1 ME PRÉPARER

Les étapes de ma formation pratique	p. 4
Je choisis ma filière.	
Via l'auto-école agréée & l'accès direct à mon examen	p. 5
Mes cours pratiques : Où ? Combien d'heures ? Quelle validité ? Document délivré.	
Mon examen pratique : Quand le passer ? Quels véhicules pour mon examen ?	
En filière libre	p. 5
Mon permis provisoire : Âge minimum. Comment l'obtenir ? Quelle validité ?	
Mon stage : Durée. Quel guide ? Sous quelles conditions conduire ?	
Mon examen pratique : Quand le passer ? Quels véhicules pour mon examen ? Après 2 échecs successifs.	
Au-delà de la validité.	
Mon rendez-vous obligatoire pour l'examen	p. 7
Où présenter mon examen ?	
Comment prendre rendez-vous ? En filière libre - Avec l'auto-école agréée.	

2 LE JOUR DE MON EXAMEN PRATIQUE

Quel équipement ?	p. 8
Quel ensemble de véhicules pour mon examen en filière libre ?	p. 8
Véhicule tracteur, remorque, ensemble, vérification technique.	
Quelle est la liste des documents à présenter ?	p. 9
Mes documents.	
Pour mon examen en filière libre : guide présent, véhicule tracteur, remorque.	
Carte d'identité périmée ? En cas de manquement.	
Les normes minimales médicales - Que dois-je signer ?	
Mon épreuve sur terrain privé	p. 11
Quels sont les comportements autorisés ou refusés ?	
Manœuvre 1 : contrôles préalables	p. 12
Manœuvre 2 : marche arrière en ligne droite	p. 13
Manœuvres 3, 4 et 5 : virer en marche arrière, rangement le long du trottoir et recul à quai	p. 14
Manœuvre 6 : désaccoupler - accoupler la remorque	p. 15
Mon épreuve sur la voie publique	p. 16

3 APRÈS MON EXAMEN

Quels résultats et démarches ?	p. 18
Réussite, échec.	
Une remarque ? Un problème ?	p. 18
Réclamation, recours.	
Lors d'une déchéance	p. 18

1 ME PRÉPARER

VOUS ÊTES DISPENSÉ DE L'EXAMEN THÉORIQUE.



LES ÉTAPES DE MA FORMATION PRATIQUE

JE CHOISIS MA FILIÈRE

Via L'AUTO-ÉCOLE AGRÉÉE

18 ans minimum. Dispense de l'examen théorique.

Étape 1

► Cours pratiques de **8 h minimum** et RDV pour votre examen.

Étape 2

► **Examen pratique complet** : épreuves sur terrain privé et voie publique avec l'auto-école agréée.

OU

En FILIÈRE LIBRE (*)

18 ans minimum. Dispense de l'examen théorique.

Étape 1

► **Permis provisoire** à demander à votre **administration communale**.

Étape 2

► **Stage** de 1 à 12 mois avec guide(s).

Étape 3

► Prise du **RDV** pour votre examen pratique.

Étape 4

► **Examen pratique complet** : épreuves sur terrain privé et voie publique.

Après 2 échecs

► Cours pratiques (4 h minimum) + examen via auto-école agréée.

**Après
péréemption**

► Cours pratiques (total de 8h minimum) + examen via auto-école agréée.

**3 ans après
péréemption**

► Possibilité d'obtenir de nouveau un permis provisoire.

(*) La filière libre n'est pas accessible si vous êtes déchu du droit de conduire ou non réintégré dans le droit de conduire.



VIA L'AUTO-ÉCOLE AGRÉÉE ET L'ACCÈS DIRECT À MON EXAMEN

MES COURS PRATIQUES OBLIGATOIRES



OÙ ?

Dans une auto-école agréée uniquement.



COMBIEN D'HEURES ?

8 heures minimum pour avoir accès à votre examen pratique : **TERRAIN PRIVÉ ET VOIE PUBLIQUE.**



QUELLE VALIDITÉ ?

Les cours restent valables 3 ans.



DOCUMENT DÉLIVRÉ

Vous recevez un « Certificat d'enseignement pratique » à **présenter** obligatoirement lors de **l'examen pratique.**

MON EXAMEN PRATIQUE



QUAND LE PASSER ?

- ▶ Pas de délai minimum.
- ▶ Nombre illimité de tentatives.

QUELS VÉHICULES POUR MON EXAMEN ?



- ▶ Le train de véhicules de l'auto-école agréée (avec un instructeur de conduite breveté).



EN FILIÈRE LIBRE

MON PERMIS PROVISOIRE

ÂGE MINIMUM

- ▶ **18 ans.**

COMMENT L'OBTENIR ?

Auprès de votre **ADMINISTRATION COMMUNALE.**

- ▶ Choisissez 1 ou 2 guides pour vous accompagner dans votre apprentissage.
- ▶ Complétez le formulaire "Demande de permis de conduire provisoire".
- ▶ Présentez également votre permis de conduire valable pour la catégorie B.



QUELLE VALIDITÉ ?

- ▶ **12 mois maximum.**
- ▶ Ne peut, en aucun cas, être prolongé.

MON STAGE



DURÉE

- ▶ 1 mois minimum – 12 mois maximum.

QUEL GUIDE ?
CONDITIONS REQUISES

- ▶ **24 ans** au moins.
- ▶ Inscrit **en Belgique** avec un document d'identité délivré en Belgique.
- ▶ Titulaire d'un permis de conduire belge ou européen valable, selon le cas, pour la catégorie B + code 96 ou B+E depuis **6 ans au moins**.
- ▶ Permis de conduire valable pour la conduite du train de véhicules d'apprentissage (et selon codes restrictifs éventuels : par exemple, code 78).
- ▶ En mesure de reprendre le contrôle du train de véhicules et, le cas échéant, de le conduire.
- ▶ N'est pas ou n'a pas été **déchu du droit de conduire** dans les 3 ans qui précèdent la délivrance du permis provisoire et a satisfait aux examens éventuellement imposés par le juge.
- ▶ Sauf pour un même candidat, **n'a pas été mentionné comme guide** sur un autre permis provisoire pendant l'année qui précède la délivrance du permis provisoire (sauf à l'égard de ses enfants ou pupilles ou ceux de son partenaire légal).
- ▶ **En cas de changement de guide, faites modifier votre permis provisoire par l'administration communale.**

SOUS QUELLES
CONDITIONS CONDUIRE ?

- ▶ Accompagné d'un des guides mentionnés sur votre permis provisoire (un seul passager supplémentaire est alors autorisé) ou, le cas échéant, des 2 guides.
- ▶ Un des guides doit prendre place à l'avant du véhicule.
- ▶ Avec le signe **L** réglementaire placé de manière visible à l'arrière de la remorque.
- ▶ Côté droit, avec des rétroviseurs extérieurs (1 pour vous + 1 pour votre guide) ou un rétroviseur panoramique extérieur.

QUELLES SONT LES
INTERDICTIONS ?

- ▶ Conduire de 22 heures jusqu'au lendemain à 6 heures : le vendredi, le samedi, le dimanche, la veille des jours fériés légaux et les jours fériés légaux (sauf si vous avez 24 ans minimum).
- ▶ Conduire à l'étranger et transporter des marchandises à des fins commerciales.

MON EXAMEN PRATIQUE

QUAND LE PASSER ?

- ▶ Après un stage d'**1 mois** minimum (à compter de la délivrance de votre permis provisoire).
- ▶ Pendant la validité de votre permis provisoire.
- ▶ Le cas échéant, avant la fin de validité de votre réussite de l'épreuve sur terrain privé.

QUELS VÉHICULES POUR
MON EXAMEN ?

- ▶ Votre propre ensemble de véhicules pour l'examen en filière libre (avec votre guide).
- ▶ Le cas échéant, le train de véhicules de l'auto-école agréée (avec un instructeur de conduite breveté). Vous avez alors suivi la formation pratique obligatoire.

APRÈS 2 ÉCHECS
SUCCESSIFS

- ▶ Vous devez suivre **4 h de cours pratiques** minimum dans une auto-école agréée.
- ▶ Le train de véhicules de l'auto-école agréé est obligatoire à partir de votre 3^{ème} examen.

AU-DELÀ DE LA VALIDITÉ DE 12 MOIS

QUE FAIRE SI MON PERMIS PROVISOIRE N'EST PLUS VALABLE ?

- ▶ Restituez votre permis provisoire expiré à votre **ADMINISTRATION COMMUNALE**.
- ▶ Si vous souhaitez terminer votre apprentissage et présenter votre examen pratique, la filière via l'**auto-école agréée** est obligatoire.
- ▶ Toutefois, 3 ans après l'expiration de votre permis provisoire, vous pouvez obtenir de nouveau un permis provisoire pour la même catégorie et recommencer un nouvel apprentissage (les échecs à l'examen antérieurs sont annulés).

VALIDITÉ DE L'ÉPREUVE SUR TERRAIN PRIVÉ : 1 AN

Exemple : vous réussissez le 30/06/2019 → la réussite reste valable jusqu'au 29/06/2020 inclus.

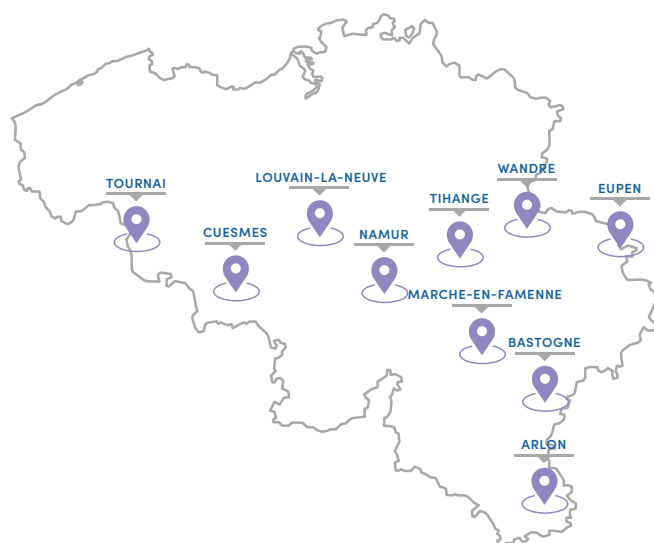
Vous devez réussir l'épreuve sur la voie publique dans ce délai.



MON RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE POUR L'EXAMEN

OÙ PRÉSENTER MON EXAMEN ?

- ▶ Dans un centre d'examen de votre choix.



087/57.20.30

- ▶ Contactez le Call Center au minimum **6 semaines** à l'avance.
- ▶ Munissez-vous de votre **numéro national** et de votre **permis provisoire**.

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

EN FILIÈRE LIBRE

- ▶ **Permis provisoire Modèle 3 en cours de validité.**
- ▶ Stage obligatoire de **1 à 12 mois**.
- ▶ Si voie publique uniquement, épreuve sur **terrain privé en cours de validité** (1 an).

Exemple : vous réussissez le 02/12/2019 → la réussite reste valable jusqu'au 01/12/2020 inclus.



- ▶ En cas d'**annulation**, avertissez le Call Center ou le centre d'examen au moins 2 jours ouvrables complets avant la date prévue, le samedi non compris.

Exemple : le rendez-vous du mardi doit être annulé, au plus tard, le jeudi de la semaine qui précède.

VIA AUTO-ÉCOLE AGRÉÉE

- ▶ L'auto-école agréée se charge de la prise de votre rendez-vous (terrain privé et/ou voie publique) auprès du centre d'examen.

2 LE JOUR DE MON EXAMEN PRATIQUE

QUEL ÉQUIPEMENT ?



- Pour être admis à votre examen sur terrain privé, vous devez être équipé de **gants de sécurité**.

QUEL ENSEMBLE DE VÉHICULES POUR MON EXAMEN EN FILIÈRE LIBRE ?

CARACTÉRISTIQUES OBLIGATOIRES

VÉHICULE TRACTEUR



- Catégorie B.
- Habitacle.
- 4 roues et 3 places au moins.
- Ceintures de sécurité fonctionnelles.
- Appuie-tête à l'avant (si appuie-tête à l'arrière, ils ne peuvent être enlevés avant le début de l'examen).
- Vitesse d'au moins 100 km/h sur route en palier.
- 2 rétroviseurs extérieurs droits (ou 1 panoramique) placés de telle façon que le conducteur et le guide puissent chacun surveiller de manière satisfaisante la circulation vers l'arrière et sur la droite.
- Etat de propreté suffisant.
- Changement de vitesses automatique si la mention du code 78 figure sur votre permis de conduire en regard de la catégorie B.
- Double-commande autorisée à condition que l'installation réponde aux conditions mentionnées à l'article 38 § 15 de l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire et soit validée par un contrôle technique (le véhicule double-commande présenté en filière libre doit disposer du code B.052/1/4 ou B.064/1/4).

B + CODE 96

B + E

REMORQUE



- M.M.A. supérieure à 750 kg.

- M.M.A. d'au moins 1.000 kg.
- Poids réel d'au moins 800 kg, prouvé soit par :
 - Bon de pesée.
 - Tare d'au moins 800 kg.
 - Poids réel clairement identifiable (par ex. : tare + sacs de 50 kg).
- Construction fermée (fixe non amovible ; ne peut pas être remplacée par un chargement).
- Construction au moins aussi large et haute que le véhicule tracteur (ou légèrement moins large si la vue vers l'arrière n'est possible que par les rétroviseurs extérieurs du véhicule tracteur).
- Chargement bien réparti et bien arrimé.
- Chargement refusé : produits ADR, animaux vivants ou produits nauséabonds.

- Signe **L** à l'arrière et à un endroit visible.

ENSEMBLE



- M.M.A. supérieure à 3.500 kg sans dépasser 4.250 kg.

- Longueur d'au moins 9 m.
- M.M.A. ne doit pas obligatoirement être supérieure à 3.500 kg pour être admis.



EST ACCEPTÉ

- ▶ Immatriculation temporaire de longue durée (immatriculation internationale et, entre autres, immatriculation du Shape et de l'OTAN).
- ▶ Sous certaines conditions, immatriculation étrangère (veuillez le signaler lors de la prise de rendez-vous à l'examen pratique).
- ▶ Systèmes d'aide au stationnement et caméra de recul d'origine sur le véhicule.



N'EST PAS ACCEPTÉ

- ▶ Plaque marchand, plaque d'essai, plaque transit de courte durée ou ancêtre.
- ▶ Repères et marques spécialement ajoutés pour faciliter les manœuvres.
- ▶ Objet non fixé qui pourrait constituer un projectile dangereux pour les occupants en cas d'accident ou de freinage brusque.



PRÉPAREZ VOTRE ENSEMBLE DE VÉHICULES POUR L'EXAMEN :

Une **vérification technique** des véhicules sera effectuée par l'examineur au début de l'examen.

Contrôlez le bon fonctionnement

- ✓ des portières,
- ✓ du klaxon,
- ✓ des feux,
- ✓ des clignotants,
- ✓ des essuie-glaces,
- ✓ du frein de stationnement,
- ✓ du compteur de vitesse,
- ✓ du dispositif d'attelage.

Ainsi que :

- ✓ le chargement,
- ✓ l'état des pneus, de la carrosserie et de la bâche,
- ✓ la présence du signe **L** et, le cas échéant, du rétroviseur supplémentaire.



QUELLE EST LA LISTE DES DOCUMENTS À PRÉSENTER ?

MES DOCUMENTS



- ▶ Carte d'identité.
- ▶ Permis de conduire catégorie B au moins.
- ▶ Le cas échéant, attestation de réussite de l'épreuve sur terrain privé.

EN FILIÈRE LIBRE

- ▶ Permis provisoire Modèle 3.

AVEC L'AUTO-ÉCOLE AGRÉÉE

- ▶ Certificat d'enseignement pratique de 8 h de cours minimum ou, le cas échéant, le certificat d'enseignement requis après 2 échecs successifs.
- ▶ Si vous n'avez pas de permis provisoire : déclaration signée (*) relative aux défauts physiques et affections OU les attestations prévues (**).

POUR MON EXAMEN EN FILIÈRE LIBRE

GUIDE PRÉSENT

- ▶ Carte d'identité.
- ▶ Permis de conduire.

VÉHICULE TRACTEUR

- ▶ Certificat d'immatriculation.
- ▶ Carte verte (assurance).
- ▶ Certificat de contrôle technique de couleur verte.
- ▶ Fiche technique / rapport d'identification.

REMORQUE

- ▶ Certificat d'immatriculation.
- ▶ Carte verte (assurance).
- ▶ Certificat de contrôle technique de couleur verte.
- ▶ Rapport d'identification.
- ▶ Pour la catégorie B + E : (sauf si le poids réel de la remorque peut être clairement déterminé) bon de pesée délivré au plus tôt le dernier jour ouvrable avant la date de l'examen pratique par une station de contrôle technique agréée.

TOUS LES DOCUMENTS À PRÉSENTER DOIVENT ÊTRE
LES ORIGINAUX, EN COURS DE VALIDITÉ.

> LES COPIES, MAILS ET FAX NE SERONT PAS ACCEPTÉS.



CARTE D'IDENTITÉ PÉRIMÉE ?

Votre examen aura lieu à condition d'être en possession de **la carte d'identité périmée** et du **récépissé délivré par l'administration communale**, qui prouve la demande de renouvellement. Votre demande de permis de conduire sera conservée dans la base de données du centre d'examen et ne sera délivrée que sur la présentation de la carte d'identité en règle.

SANS LE RÉCÉPISSÉ, L'EXAMEN N'AURA PAS LIEU.



SI MALHEUREUSEMENT JE NE SUIS PAS ADMIS À L'EXAMEN OU EN CAS D'ABSENCE

EN CAS DE MANQUEMENT administratif ou technique, si la charge, l'arrimage ou la bâche sont non-conformes, votre examen n'aura pas lieu et des frais administratifs de 25 € seront à votre charge. Ce montant est également dû **EN CAS D'ABSENCE** à votre examen.



(*) LES NORMES MINIMALES MÉDICALES - QUE DOIS-JE SIGNER ?

Pour avoir accès à l'examen pratique, obtenir un permis de conduire provisoire ou un permis de conduire, vous devez signer une déclaration sur l'honneur attestant que vous n'êtes pas atteint d'un des défauts physiques ou d'une des affections mentionnés à l'annexe 6 de l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire.

▶ **Lisez attentivement les normes minimales concernant l'aptitude physique et mentale à la conduite d'un véhicule à moteur (disponibles dans nos centres).**

▶ **(**) Vous ne pouvez pas signer la déclaration ?** Vous devez consulter un médecin de votre choix et fournir les **attestations** prévues.

L'examen est composé de **2 épreuves** : les manœuvres sur terrain privé et la conduite sur la voie publique. **Vous devrez réussir l'épreuve sur terrain privé pour avoir accès à l'épreuve sur la voie publique.**



MON ÉPREUVE SUR TERRAIN PRIVÉ

LES 6 MANŒUVRES À EXÉCUTER

- ▶ L'examineur vous fournira des explications complètes avant le début de chaque manœuvre.
- ▶ La validité de l'épreuve sur terrain privé est de 1 an > **VOUS DEVREZ RÉUSSIR L'ÉPREUVE SUR LA VOIE PUBLIQUE DANS CE DÉLAI.** Exemple : vous réussissez le 30/06/2019 → la réussite reste valable jusqu'au 29/06/2020 inclus.

1

Contrôles préalables > Vous exécuterez ces contrôles moteur éteint.

- ▶ Précautions pour monter et descendre du véhicule.
- ▶ Contrôles.
- ▶ Réglages.

ENSUITE, VOUS EXÉCUTEREZ LES MANŒUVRES EN MOUVEMENT SELON CET ORDRE :

2

Marche arrière en ligne droite.

3,4,5

Virer en marche arrière, rangement le long du trottoir et recul à quai de manière combinée.

6

Désaccoupler ET accoupler la remorque.

2

LE JOUR DE MON EXAMEN



QUELS SONT LES COMPORTEMENTS AUTORISÉS OU REFUSÉS ?

- ▶ Le port de la ceinture de sécurité et l'usage des clignotants ne sont pas obligatoires pendant l'examen sur terrain privé.
- ▶ Vous devez vous trouver en permanence en position de conduite normale.
- ▶ **Rétroviseurs** : le boîtier des rétroviseurs extérieurs doit se trouver en position d'utilisation normale pendant toutes les manœuvres. Vous pouvez toutefois changer l'orientation des miroirs des rétroviseurs depuis la place du conducteur (avant ou pendant l'exécution d'une manœuvre).
- ▶ **Quitter le véhicule** : vous pouvez ouvrir votre portière pour jeter un coup d'œil ou pour descendre du véhicule pendant ou entre les manœuvres. Vous devez cependant être **à l'arrêt. Lorsque vous quittez le véhicule, vous devez enclencher le frein de stationnement ou la position « P »** (pour les véhicules à boîte de vitesse automatique) et **vous ne pouvez pas laisser votre portière ouverte.** Vous ne pouvez pas courir.
- ▶ **Timon** : vous ne pouvez pas passer au-dessus du timon. Cependant, lors de l'accouplement, vous pouvez exceptionnellement enjamber le timon pour tirer la remorque entre vos jambes au moment de l'accrochage.
- ▶ **Toucher** une balise ou **monter sur la bordure** entraîne l'échec à l'examen.

MANŒUVRE 1 : CONTRÔLES PRÉALABLES

Une bonne habitude que tout conducteur doit prendre avant de démarrer est de faire connaissance avec le véhicule et d'effectuer les contrôles préalables.

PRÉCAUTIONS POUR DESCENDRE DU VÉHICULE

Vous devrez arrêter et quitter votre véhicule pour vous rendre sur le trottoir, comme si vous alliez faire une course dans un magasin et que vous vous trouviez sur une chaussée où d'autres usagers circulent.

COMPORTEMENT ATTENDU

- ▶ Arrêtez le moteur du véhicule et serrez le frein de stationnement et/ou enclenchez une vitesse. (Position P pour un véhicule à boîte de vitesse automatique).
- ▶ Fermez les fenêtres et le toit ouvrant.
- ▶ Prenez les précautions avant de descendre du véhicule en regardant dans votre rétroviseur gauche avant d'entrouvrir votre porte.
- ▶ Regardez par l'ouverture de la porte qu'il ne vient rien avant d'ouvrir complètement la porte (aucune méthode spécifique n'est requise pour l'ouverture de la porte).
- ▶ Verrouillez les portes de votre véhicule.
- ▶ Rendez-vous sur le trottoir. Il est vivement conseillé de toujours contourner les véhicules en restant face à la circulation. (Lorsque vous êtes stationné à droite de la chaussée, quittez le véhicule et contournez-le par l'arrière. Pour remonter dans le véhicule, contournez-le par l'avant).

CONTRÔLES DE SÉCURITÉ ET PRÉCAUTIONS POUR MONTER DANS LE VÉHICULE

Vous devrez effectuer les contrôles de sécurité nécessaires avant de prendre la route avec un ensemble de véhicules et remonter ensuite dans le véhicule comme si vous vous trouviez dans la circulation.

COMPORTEMENT ATTENDU

- ▶ Effectuez le tour des véhicules pour contrôler :
 - **La carrosserie et /ou la bâche** : précisez que vous vérifiez qu'il n'y a pas une partie de la carrosserie ou de la bâche abîmée.
 - **Le chargement éventuel** : ouvrez correctement les portes de chargement de la remorque (en les attachant et en les sécurisant) ou soulevez suffisamment la bâche de la remorque. Montez (si nécessaire) dans la remorque et précisez que la charge est bien répartie et bien arrimée.
 - **La fermeture des portes ou bâche** : refermez les portes de chargement de la remorque ou la bâche de la remorque correctement.
 - **Le dispositif d'attelage** : précisez que vous vérifiez :
 - La sécurité du dispositif d'attelage et montrez cette sécurité.
 - Que le câble de sécurité est bien attaché.
 - Que les câbles électriques sont correctement connectés.
 - Que le frein de stationnement de la remorque est desserré.
 - Que la béquille (roue jockey) est complètement relevée et sécurisée.
- ▶ Remontez dans le véhicule en prenant les précautions nécessaires.

LES AUTRES CONTRÔLE TECHNIQUES

L'examineur vous demandera **d'utiliser les commandes** suivantes : **désembuage avant, dégivrage arrière, feux** (croisement, route, brouillard, clignotants, stop) et **avertisseur sonore** (klaxon).

Vous effectuerez aussi **un contrôle supplémentaire** tiré au sort parmi les suivants : **usure** des pneus, **pression** des pneus, **réservoir** du produit lave-glace, **niveau** d'huile moteur, du liquide de frein ou du liquide de refroidissement.

COMPORTEMENT ATTENDU

- ▶ Montrez où vous vérifiez le contrôle attribué.
- ▶ Si nécessaire, ouvrez le capot. Ensuite, lors de sa fermeture, assurez-vous qu'il soit bien verrouillé.
- ▶ Lorsque le véhicule ne permet pas de vérifier le niveau demandé dans le compartiment moteur, montrez l'indication correspondante au moyen de la jauge électronique présente sur le tableau de bord.

RÉGLAGES

Vous devrez expliquer comment vous contrôlez que votre position assise est correcte et que vos rétroviseurs sont bien réglés, et mettre votre ceinture de sécurité.

COMPORTEMENT ATTENDU

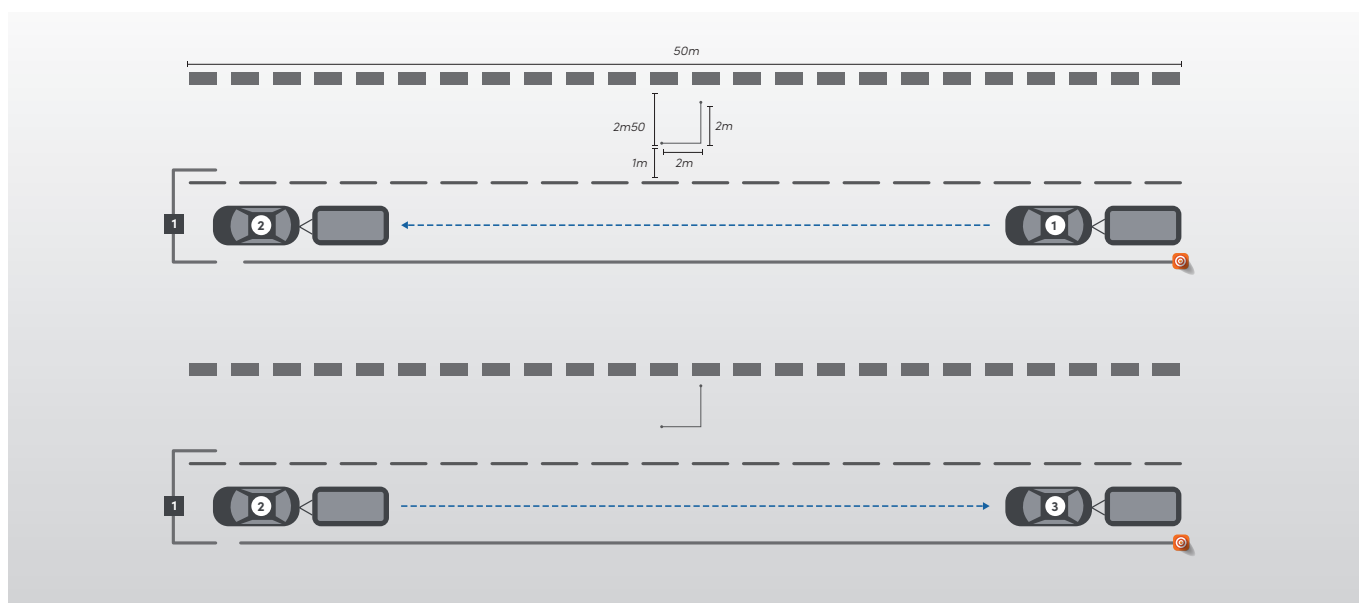
► Précisez comment vous vérifiez la position du siège, l'inclinaison du dossier, la position de l'appuie-tête, le réglage des rétroviseurs et de la ceinture de sécurité.

MANŒUVRE 2 : MARCHÉ ARRIÈRE EN LIGNE DROITE

DURÉE

3 min. maximum. Vous serez pénalisé à partir de 2 min. 30 sec.

DÉROULEMENT



Étape 1

► Avancez dans le passage étroit jusqu'à la balise 1, en position ②.

Étape 2

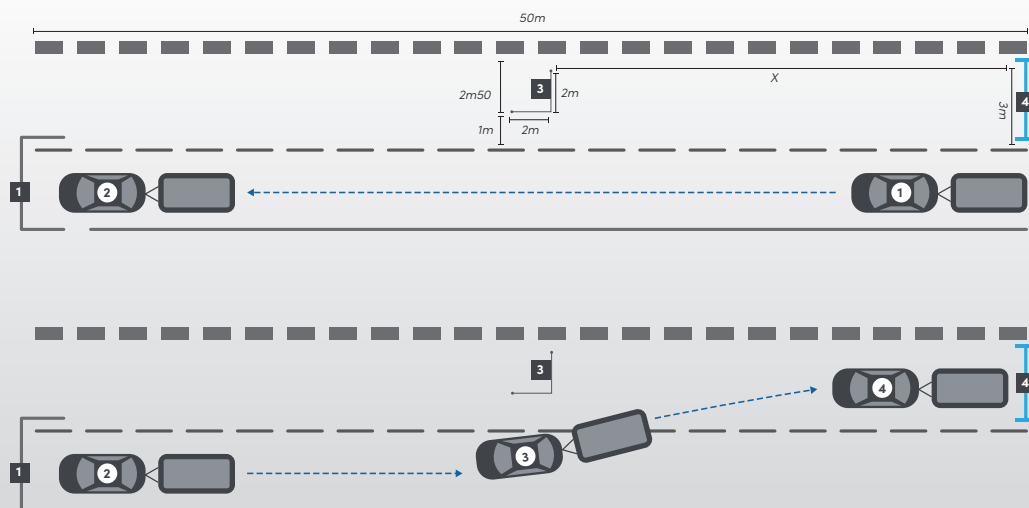
► Reculez ensuite de manière continue et en ligne droite, jusqu'à la position finale ③.

CONSIGNES

- Vous ne pouvez pas rouler sur les lignes au sol.
- Si nécessaire, vous ne pouvez réavancer qu'une seule fois avant d'atteindre la position finale ③.
- De plus, vous pouvez vous arrêter une fois et continuer dans le même sens.
- Vous ne pouvez pas descendre du véhicule pendant cette manœuvre.

RAPPEL : LES AUTRES COMPORTEMENTS FAUTIFS SONT PRIS EN COMPTE.

DÉROULEMENT



Distance entre la balise 3 et le quai 4 : $X = 1,5 \times \text{longueur train de véhicules}$ plus distance de 2 à 5 m tirée au sort.

Étape 1

- Avancez tout droit entre les lignes jusqu'à insérer le véhicule tracteur entre les balises **1**, en position **2**.
- Reculez et virez pour entrer le train de véhicules dans l'emplacement, en marche arrière, sans toucher les balises. On attend que le train de véhicules soit 'cassé' **3**.
- Si vous ressortez de l'emplacement, remplacez votre train de véhicules entre les lignes et parallèlement à celles-ci.

Étape 2

- Rangez ensuite votre train de véhicules parallèlement au trottoir et à moins de 30 cm de celui-ci.
- Le nombre de mouvements n'est pas limité.

Étape 1

- Terminez votre manœuvre en positionnant aussi votre remorque à moins de 30 cm du quai, sans le toucher (4).
- Lorsque vous estimez être bien placé par rapport au quai et à la bordure, signalez-le (klaxon, ...).

► Vous pouvez quitter le véhicule à tout moment pour aller vérifier la position du train de véhicules.

RAPPEL : LES AUTRES COMPORTEMENTS FAUTIFS SONT PRIS EN COMPTE.

MANŒUVRE 6 : DÉSACCOUPLER - ACCOUPLER LA REMORQUE

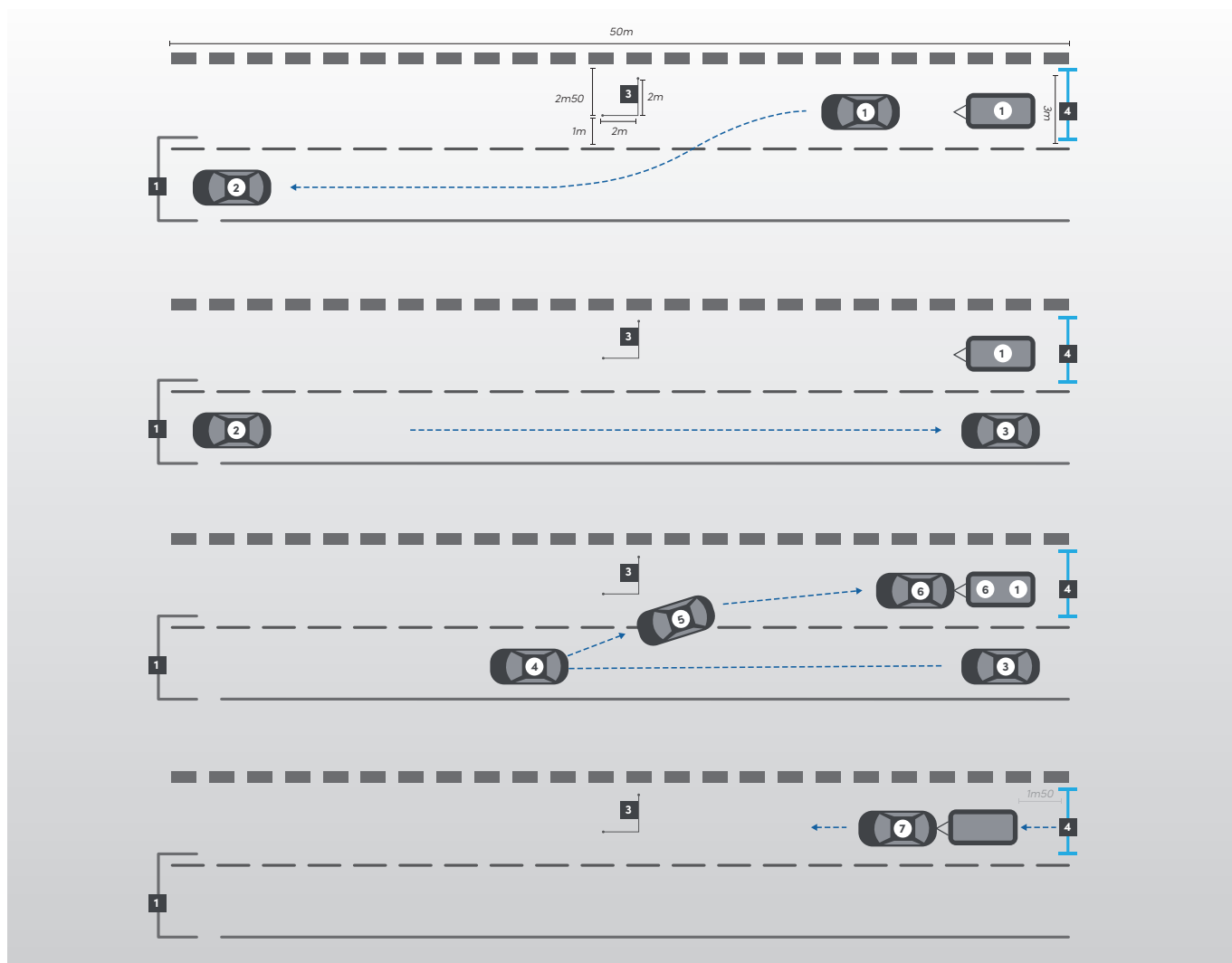
DURÉE

10 min. maximum. Vous êtes pénalisé à partir de 9 min. 30 sec.

DIRECTIVES

Le port de gants de sécurité est obligatoire. Vous ne pouvez pas les oublier au cours de la manœuvre.

DÉROULEMENT



Étape 1

DÉSACCOUPEMENT ①

Attention : L'ordre des groupes doit être strictement respecté.

GROUPE A

Attention : Vous ne pouvez oublier aucun élément.

L'ordre des opérations du groupe peut être modifié.

- ▶ Retirez le câble électrique. **Attention : vous ne pouvez pas le laisser au sol.**
- ▶ Retirez le câble de sécurité.
- ▶ Serrez le frein de stationnement de la remorque.
- ▶ Baissez la béquille jusqu'au sol.

GROUPE B

- ▶ Levez la poignée et décrochez la remorque.

GROUPE C

- ▶ Avancez lentement.

2

LE JOUR DE MON EXAMEN

Étape 2

- Avancez le véhicule tracteur jusqu'aux balises ❶, en position ❷.

Étape 3

- Reculez en ligne droite pour placer votre véhicule à côté de la remorque. L'arrière du véhicule tracteur doit arriver à même hauteur que l'arrière de la remorque ❸. Vous pouvez quitter le véhicule pour aller évaluer la distance qu'il vous reste à reculer.

Étape 4

- Avancez ensuite le véhicule ❹ et puis reculez ❺ de façon à placer le véhicule tracteur pour accoupler la remorque. Au moment de l'accrochage, le véhicule tracteur doit être dans l'axe et à moins d'1 m de la remorque ❻.

Étape 5

ACCOUPLEMENT ❻

Attention : L'ordre des groupes doit être strictement respecté.

GROUPE A

- Positionnez le véhicule tracteur (axe et distance : max. 1 m) sans toucher le timon.

GROUPE B

Attention : Vous ne pouvez oublier aucun élément.

L'ordre des opérations du groupe peut être modifié.

- Desserrez le frein de stationnement de la remorque.
- Accrochez la remorque **ET précisez et/ou montrez immédiatement que vous vérifiez la sécurité.**
- Connectez le câble électrique.
- Attachez le câble de sécurité.
- Levez complètement la béquille et sécurisez la roue. **Attention : après avoir accroché la remorque.**

GROUPE C

- Avancez le train de véhicules à environ 1,50 m du quai ❼.
- Effectuez le contrôle électrique de la remorque (signalisation du véhicule). **Vous devez en prendre l'initiative.** L'examineur vous aidera ensuite à le réaliser.

RAPPEL : LES AUTRES COMPORTEMENTS FAUTIFS SONT PRIS EN COMPTE.

MON ÉPREUVE SUR LA VOIE PUBLIQUE

CIRCUIT DE 25 MINUTES MINIMUM

Après la réussite de votre épreuve sur terrain privé, vous serez admis à l'épreuve sur la voie publique selon les modalités de votre apprentissage. L'examineur évaluera votre conduite en fonction de votre respect du code de la route, mais aussi de votre maîtrise du train de véhicules et de votre comportement dans la circulation. Vous veillerez donc à adapter votre vitesse aux circonstances et à respecter la réglementation routière.

Si vous ne participez pas suffisamment au trafic, l'examineur ne sera pas en mesure d'évaluer votre conduite.

L'examineur vous guidera en vous indiquant clairement et suffisamment à temps l'itinéraire que vous devrez suivre. *L'examineur ne vous tendra jamais de piège !*

NOTES

LE JOUR DE MON EXAMEN

3 APRÈS MON EXAMEN



QUELS RÉSULTATS ET DÉMARCHES ?



RÉUSSITE

LES 2 ÉPREUVES

**TERRAIN PRIVÉ &
VOIE PUBLIQUE**
(validité 3 ans)

- **Félicitations !** Vous recevez le formulaire « **Demande de permis de conduire** » à présenter à votre **ADMINISTRATION COMMUNALE** pour obtenir votre **permis de conduire** valable pour la catégorie B + Code 96 ou B + E.

1 SEULE ÉPREUVE

**TERRAIN PRIVÉ
uniquement**
(validité 1 an)

- **VOUS DEVEZ RÉUSSIR L'ÉPREUVE SUR LA VOIE PUBLIQUE DANS CE DÉLAI.**



ÉCHEC

Délai minimum

- Vous ne pouvez pas vous représenter à un nouvel examen le jour même de votre échec.

Après 2 échecs en filière libre

- Si votre permis de conduire provisoire est en cours de validité, vous devez suivre la formation pratique de **4 heures de cours** obligatoires avant un nouvel examen.
- Vous recevez un « **Certificat d'enseignement pratique** » à présenter au centre d'examen.

Véhicules

- **À PARTIR DE VOTRE 3^{ÈME} EXAMEN** > le train de véhicules **de l'AUTO-ÉCOLE** agréée est obligatoire.



UNE REMARQUE ? UN PROBLÈME ?

VOUS AVEZ UNE RÉCLAMATION À FORMULER ?

Adressez-vous immédiatement au chef du centre d'examen. C'est la méthode la plus simple et la plus rapide parce que vous êtes sur place et que l'objet du litige peut être traité immédiatement.

Si vous n'êtes pas satisfait de la solution proposée, adressez-vous sans retard à la direction et, en dernier ressort, au Service public de Wallonie ► **Consultez le panneau d'information affiché au centre d'examen.**

QUELLE EST LA PROCÉDURE DE RECOURS ?

Après un deuxième échec à une épreuve pratique, vous pouvez introduire un recours pour le dernier examen présenté, dans les 15 jours de l'échec, par lettre recommandée ► **Consultez notre site web pour plus d'informations.**



LORS D'UNE DÉCHÉANCE

Pour ce cas particulier ► **Consultez notre site web pour plus d'informations.**

NOUS VOUS SOUHAITONS
BONNE CONTINUATION
DANS VOTRE APPRENTISSAGE !

INFORMATIONS & RENSEIGNEMENTS

<https://www.autosecurite.be>



Editeur responsable
Olivier Goies
Avenue du Parc, 33
4800 Verviers

© 2019 Autosécurité